

# TERMINALE BAC toutes filières

## INSCRIPTIONS AUX EXAMENS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE SESSION 2020

L'inscription aux examens du Bac Pro se déroule du  
24 octobre au 29 novembre.

Aussi les élèves des classes de terminale sont priés d'apporter pour :  
le lundi 4 novembre à leur professeur principal

les documents suivants pour leur inscription au lycée – procédure informatique qui aura lieu pendant les cours. Sans ces documents, leur inscription ne peut pas être validée par le service des examens au Rectorat.

Jeune français(e) :

- Photocopie de toutes les pages du livret de famille ou du passeport ou de la carte nationale d'identité **EN COURS DE VALIDITÉ.**
- **A partir de 16 ans seulement :**
  - ✓ Photocopie du Certificat de la Journée D'appel à la Citoyenneté (JDC) **signé** par le candidat ;**OU (si JDC non encore réalisée)**
  - ✓ Copie de l'**attestation de recensement signée** par le candidat et à demander à la Mairie du domicile du jeune.

Jeune de nationalité étrangère :

- Photocopie de toutes les pages du passeport ou de la carte nationale d'identité ou d'un titre de séjour avec **PHOTO** et **EN COURS DE VALIDITÉ.**

**Pour les redoublants :** en cas de bénéfice ou report de notes : photocopie du relevé de notes.

Mineurs isolés sans papier d'identité :

- ✓ *Attestation de prise en charge du conseil départemental*  
**OU**
- ✓ *Ordonnance de confirmation de placement (ou de placement provisoire) du Procureur de la République*
- ✓ *Attestation de domicile du Château d'Angleterre ou autre (dans l'attente de l'ordonnance ou de l'attestation de prise en charge)*